



## CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE PREMIUM

1. Le compte Premium est valable dans le cadre des offres de pressing et de retouches dans les magasins EGEN. Elle donne droit aux avantages suivants :
  - a. 10% de réduction sur toutes les prestations, hors l'achat de la carte elle-même, des offres classiques et packs, ainsi que les abonnements
  - b. Avertissement par SMS lorsque les articles sont prêts en magasin
  - c. Possibilité de prépaiement (dès CHF 50.-)
  - d. Accès aux offres d'abonnements, packs et offres classiques
2. Pour adhérer au compte Premium, il suffit de remplir le formulaire d'adhésion disponible dans chaque magasin EGEN et de s'acquitter d'un montant annuel forfaitaire de CHF 15.-. La carte est directement remise en magasin et valable immédiatement.
3. Pour bénéficier des avantages, il faut obligatoirement présenter la carte à chaque passage en caisse.
4. EGEN se réserve le droit de modifier ou d'interrompre à tout moment le compte et ses modalités d'utilisation. En vertu de la loi sur la protection des données (LPD) du 19 juin 1992, le porteur de la carte est informé que ses réponses au formulaire d'adhésion sont nécessaires au traitement et à la délivrance de la carte et du compte. Le porteur de carte est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les renseignements le concernant. Il peut être exercé par courrier auprès de EGEN Açig Textile Care, Route de Lausanne 10, 1400 Yverdon-les-Bains ; ou par email à [bonjour@egen.ch](mailto:bonjour@egen.ch).
5. Renouvellement de la carte : la carte est valable 1 an à partir de la date d'émission. À l'échéance de la date de validité, le porteur de la carte peut prolonger l'adhésion d'une année en s'acquittant du montant forfaitaire de CHF 15.-.
6. Perte, vol ou détérioration : le porteur devra signaler la perte ou le vol de sa carte. Pour CHF 3.-, une nouvelle carte, remplaçant l'ancienne, sera remise directement dans le magasin de souscription de la carte.
7. Changement d'adresse : afin de pouvoir continuer à bénéficier des avantages de la carte, le porteur devra signaler tout changement d'adresse ou de nom.